

ARRETE DU MAIRE

Autorisation de voirie pour occupation privative du domaine public – rue des Jardins – dépôt de benne

Monsieur le Maire de la Commune de Vendeville,

Vu les articles L 2213.1 - L 2213.2 et L 2213 3 du code général des collectivités territoriales,

Vu la demande formulée par Monsieur DAUCÉ Guillaume – 15, rue des Jardins – 59175

VENDEVILLE, le 1^{er} Juin 2024 sollicitant l'autorisation d'occuper le domaine public au 15 rue des Jardins en vue de l'installation d'une benne par la Société VERRIER ET FILS – 505, rue des Reptins 62620 RUITZ.

Considérant qu'au regard de la conservation des voies publiques ainsi que de la commodité et de la sécurité, il n'y a pas présentement d'obstacle à ce que soit accordée cette autorisation

ARRETE :

N°032 -2024-06-04

- ARTICLE 1 : Monsieur DAUCÉ Guillaume est autorisé à stationner une benne munie du présent arrêté au droit du 15, rue des Jardins pour une durée de huit jours du Vendredi 28 Juin 2024 au Vendredi 5 Juillet 2024 inclus.
La circulation des usagers ne devra en aucun cas être entravée.
- ARTICLE 2 : Le balisage et la signalisation réglementaire seront mis en place par les soins de l'entreprise chargée des travaux.
En cas de détérioration du trottoir, celui-ci doit être remis obligatoirement en l'état.
- ARTICLE 3 : Les dispositions prises à l'article 1er et à l'article 2 prendront effet dès la mise en place de la signalisation et cesseront dès la dépose de celle-ci.
- ARTICLE 4 : La Secrétaire de Mairie de la Commune est chargée de l'exécution de la présente décision

Fait à Vendeville, le 04 Juin 2024

Le Maire,



Ludovic PROISY